DIXIEME ANNEE. — N° 391 — 392 — On s'abonne au Bureau du Journal 17 RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 7 OCTOBRE 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-1

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Pour soutenir une grande Cause, il faut un grand Journal

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.
La directrice reçoit le mercredi après-midi de 3 à 6 heures.

Le Dixième Anniversaire DE *La Française*

Notre journal atteindra le 21 octobre prochain ses dix ans révolus. Nous pouvons y trouver à la fois un sujet d'orgueil et d'humilité : d'orgueil, car nulle publication féministe régulière n'eut une aussi longue durée; d'orgueil pour les services qu'elle a rendus à la cause des femmes et qui sont immenses; d'humilité si nous considérons le progrès matériel de notre feuille pendant ce long temps.

Nos lecteurs de la première heure se rappellent ce qu'elle fut au début. En la fondant, un petit groupe d'amis se proposèrent de faire pénétrer le féminisme dans le grand public. Nous nous flattions de conquérir tout d'abord les femmes universitaires d'une part et de l'autre les femmes de la bourgeoisie.

Les premières représentaient pour nous le grand pouvoir moral féminin, plus de cent mille femmes qui tenaient en leurs mains l'âme des filles grandissantes, de la presque totalité des femmes de demain; des autres, la force sociale qui dispose des influences et de l'argent. Quant aux ouvrières, nous savions qu'avant de leur demander de travailler avec nous, il nous faudrait beaucoup travailler pour elles.

Chose étrange, presque partout à l'étranger, le mouvement féministe fut créé et conduit, parfois jusqu'au succès total comme en Norvège, par les éducatrices. Chez nous, on vit presque le contraire. L'instruction des filles fut le premier résultat de la propagande féministe, menée par quelques femmes de la petite bourgeoisie et qui y dévouèrent leur temps et leurs modestes ressources. L'instruction, le travail libre, telles furent leurs revendications initiales. La masse des petites filles qui bénéficia de l'effort de ces héroïnes alors moquées et méprisées, n'eut point conscience de sa dette. Et, sauf quelques exceptions, les jeunes filles qui en sortirent pour devenir les maîtresses de plus en plus nombreuses des générations suivantes, ces jeunes filles qui recevaient à la fois du féminisme ce bien spirituel : l'instruction et ce bien matériel : le travail, ne surent point en général chercher, et parfois ne voulurent point savoir d'où leur venait l'aubaine. Par malheur, elles ne sont point les seules parmi les intellectuelles et les travailleuses nouvelles à pratiquer la même ingratitude.

Cependant je le répète, il y eut dans l'université des exceptions et des exceptions magnifiques, des esprits assez ouverts, des cœurs assez nobles pour vouloir connaître la raison du progrès naissant qui les favorisait et offrir leur aide aux apôtres de ce progrès. Un des souvenirs les plus émouvants pour moi de nos débuts est la lettre d'une inconnue qui m'apportait l'adhésion fervente de l'institutrice d'un village des Hautes-Alpes perdu dans la montagne; à cette lettre étaient joints deux cents francs, don royal du pauvre, là où tant de plus favorisés se récusaient. Depuis dix ans fidèlement Mlle D... nous a soutenu en toute occasion, et ce fut un des plus précieux parmi les encouragements qui m'aidèrent à supporter les peines, affreuses souvent, de ma tâche.

Un certain nombre d'enseignantes étaient donc acquises à la cause déjà. Personne je crois ne me contredira si j'attribue à notre journal une bonne part du progrès féministe qui s'est manifesté depuis dans l'enseignement public. Aujourd'hui, non seulement dans les directions centrales du mouvement, mais surtout en province l'élément universitaire est l'un des plus actifs. Il s'en faut de beaucoup pourtant qu'il donne tout ce qu'il pourrait.

Je ne m'attarderai point sur le moyen imaginé par la *Française* à ses débuts pour faire pénétrer le féminisme dans la bourgeoisie aisée: ce « Cercle de la Française » qui, pendant quatre ans fut le siège d'une activité intense et d'où sortirent cent initiatives diverses. *L'Union Française pour le Suffrage des Femmes* y prit naissance de même que le *Congrès permanent du féminisme international* et plusieurs autres œuvres de propagande morale ou d'intérêt pratique. La même raison qui limite encore aujourd'hui l'expansion de notre journal, nous força d'abandonner en pleine voie de développement une institution si admirablement féconde et dont la perte fut déplorée comme un malheur.

Cette raison, hélas! est celle qui module aujourd'hui notre fierté de l'œuvre accomplie. C'est qu'il me soit permis de le dire, le défaut national qui partout en France retient l'essor des grandes entreprises, c'est la résistance de notre race aux dépenses nécessaires pour le succès, c'est notre tendance idéaliste à croire que tout peut se faire avec rien.

Si *La Française* encore aujourd'hui et malgré les progrès qu'elle a en grande partie déterminés, malgré l'accroissement considérable du nombre des féministes en est réduite à vivre de la générosité de quelques-unes. C'est que toutes n'on point compris quelle force représenterait un journal puissant exclusivement voué à la cause féministe, ni leur devoir de contribuer à créer cette force

Nous avons pu voir au cours de la dernière année combien le besoin s'en faisait de plus en plus sentir. De toutes parts, chaque jour des lettres nous arrivent réclamant de l'aide, tantôt pour des personnes, tantôt pour des œuvres, tantôt pour des campagnes urgentes.

Il serait temps que la cause des femmes possède enfin une grande voix qui parle d'elle à tout le public et qui force l'oreille des pouvoirs; une institution où chacune trouverait la protection dont elle a besoin.

La chose serait à moitié faite si toutes celles et aussi tous ceux qui comprennent aujourd'hui l'importance nationale et privée que prend le rôle des femmes, s'unissaient à notre effort pour le développement de ce journal, ne serait-ce qu'en s'y abonnant. On est encore si loin de comprendre cela que couramment quelque abonnée nous avertit qu'elle cesse de l'être parce qu'elle trouve à lire le journal dans une association, ou parce qu'une amie le lui prête. Cela et le sentiment d'économie hérité du vieux dédain bourgeois envers les choses de l'esprit qui fait regarder comme gaspillage l'achat d'un journal ou d'un livre, explique qu'une feuille puisse avoir relativement beaucoup de lecteurs et pas d'argent.

Notre grand et noble chef en féminisme, Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil national a le beau courage de parler argent à propos de propagande en public à chaque bonne occasion, au risque de scandaliser les pudeurs hypocrites qui affectent de trouver le geste inélégant.

Nous ne serons vraiment fortes, duelle, que lorsque les femmes sauront dépenser pour leurs idées comme pour leur toilette. J'ajoute que les femmes ont besoin d'apprendre même à dépenser pour leurs intérêts. Et si déjà toutes celles dont les intérêts doivent être défendus faisaient, selon le principe des syndicats les petits sacrifices dont le total fait de grosses sommes afin de s'assurer ce défenseur incomparable qu'est un journal puissant, « La Française » deviendrait sans tarder ce journal là.

A nos fidèles amies et amis anciens, à nos amies et amis nouveaux, nous le disons afin qu'ils le redisent autour d'eux.

JANE MISME.

La Guerre à l'Alcool depuis trois mois

Interdiction officielle des spiritueux et des boissons fermentées dans les Ecoles publiques

Nous avons à enregistrer un résultat important de la campagne antialcoolique qui s'est produit pendant nos vacances.

Nos lecteurs n'ont point oublié cette campagne dont *La Française* a pris l'initiative, d'après l'exemple donné par une de ses abonnées, Mlle Gorin, directrice d'école maternelle. Nous souhaitions que partout, ainsi qu'il est fait depuis douze ans, dans l'école de Mlle Gorin, aux boissons diverses et souvent nocives, que les enfants prenant leurs repas aux cantines scolaires, apportent dans leurs paniers, une infusion fournie par l'école fut substituée.

On se rappelle aussi que ce souhait communiqué au Comité de la Société l'*Alarme;* fondée par M. Léonard Rosenthal et présidée par M. Jean Finot, y fut transformé en une requête que l'éminent président de l'*Alarme* présenta à M. Painlevé, ministre de l'Instruction publique.

La requête fut transmise avec avis favorable par le ministre, à M. Lapie, directeur de l'Enseignement primaire, dont on n'ignore plus le zèle hautement intelligent et courageux pour toutes les bonnes causes.

Il incombait à M. Lapie de trouver le moyen pratique de réaliser la réforme désirée. La circulaire ministérielle qui n'est qu'une forme de conseil ne comportant ni contrôle, ni sanction, lui parut insuffisante. Pour que la mesure préconisée devint obligatoire, il songea à la faire entrer dans le règlement officiel des écoles maternelles. Il fit mieux encore. Il proposa pour les écoles primaires une mesure moins radicale, mais qui est cependant un progrès sérieux. Le Conseil de l'Instruction Publique devant lequel ces vues furent portées au nom du ministre les approuva. Et le 19 juillet, l'arrêté ministériel modifiant le règlement dans le sens voulu fut publié à l'*Officiel*. Voici le texte de cet arrêté :

Arrêté modifiant les règlements scolaires modèles des écoles maternelles, des écoles primaires élémentaires et des écoles primaires supérieures publiques.

Du 17 juillet

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Inventions intéressant la Défense nationale,

Vu la loi du 30 octobre 1886;
Vu le décret et les arrêtés du 18 janvier 1887;
Vu l'arrêté du 29 décembre 1888 ;
Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Arrête :

Article premier. L'article 5 de l'arrêté du 18 janvier 1887 portant règlement scolaire modèle des écoles maternelles publiques est modifié ainsi qu'il suit :

A l'arrivée des enfants à l'école maternelle, la directrice doit s'assurer par elle-même de leur état de santé et de propreté.

Elle exigera que chacun soit pourvu d'un mouchoir de poche.

Le panier de tout enfant prenant à l'école le repas de midi doit contenir, outre les aliments, un couvert et une serviette. Il ne doit renfermer ni boisson fermentée, ni liquide alcoolique. L'école fournit aux enfants, comme boisson, de l'eau bouillie ou portée à 120° ou des infusions hygiéniques.

Toutefois, le régime prévu à l'article 9 du règlement modèle des écoles élémentaires sera applicables aux enfants les plus âgés.

Art. 2. — L'article 9 de l'arrêté du 18 janvier 1887 portant règlement scolaire des écoles primaires élémentaires publiques est modifié ainsi qu'il suit :

Les enfants qui ne sont pas rendus à leur famille dans l'intervalle des classes demeurent sous la surveillance de l'instituteur jusqu'à l'heure où ils quittent définitivement la maison d'école.

Qu'ils prennent ou non le repas de midi à l'école, il est interdit aux enfants d'apporter et il est interdit de leur donner d'autres boisons que de l'eau, du lait, de la bière; du vin ou du cidre étendus d'eau; des infusions hygiéniques sans aucune addition de spiritueux.

Art. 3. — L'article 7 de l'arrêté du 29 décembre 1888 portant règlement scolaire modèle des écoles primaires supérieures publiques est modifié ainsi qu'il suit :

La surveillance des élèves qui ne rentrent pas dans leur famille entre la classe du matin et la classe du soir est assurée pendant tout cet intervalle par les soins du directeur.

Qu'ils prennent ou non, le repas de midi à l'école, il est interdit aux élèves d'apporter et il est interdit de leur donner d'autres boissons que de l'eau, du lait, de la bière; du vin ou du cidre étendus d'eau ; des infusions hygiéniques sans aucune addition de spiritueux.

Paul PAINLEVÉ.

Cet arrêté a été porté à la connaissance des inspecteurs d'académie par le *Bulletin Administratif du ministère de l'Instruction publique*, qui l'insérait dans son numéro du 29 juillet. Chaque inspecteur d'académie le fera connaître aux instituteurs et institutrices de son ressort, par la voie de son *Bulletin départemental*.

⁂

Remercions d'abord au nom de l'*Alarme* et de *La Française*, celles et ceux qui nous ont aidé dans notre campagne, auprès du ministère, en premier lieu, Mme Jeanne Girard, inspectrice des Ecoles maternelles de la Seine, qui nous a guidés pour formuler et présenter notre requête; Mme Moll-Weiss directrice de l'*Ecole des mères*, dont nos lecteurs ont lu le précieux travail transmis au ministère sur l'usage des infusions; Mme Pauline Kergomard inspectrice générale des écoles maternelles, dont l'approbation a été d'un grand poids auprès du ministre ainsi que celles de sa collègue Mlle Brès, de MM. les docteurs éminents Hutinel et Netter.

Remercions encore Mlle Brès, pour ses articles dans la revue l'*Education enfantine*, organe important qui s'adresse aux directrices d'écoles maternelles.

⁂

Si nous pouvons à juste titre nous applaudir du résultat de notre campagne, nous aurions tort de croire que la nouvelle réglementation officielle met fin à notre tâche. Nous n'ignorons point qu'il en est de l'application des règlements comme des lois et que les uns et les autres, restent souvent lettre morte. Nous ne mettons en doute l'esprit de discipline, ni des directeurs et des directrices chargées de l'application du règlement, ni des inspecteurs qui les contrôlent. Mais une telle réforme n'ira point sans causer aux uns et aux autres, quelques embarras, quelques difficultés, et il leur sera certainement précieux de se sentir suivis dans leur effort par l'opinion publique et au besoin soutenus. Il faut donc que les membres des sociétés antialcooliques et tout particulièrement ceux de l'*Alarme*, se tiennent en relations avec les directrices et les directeurs des écoles de leur voisinage. Signalons qu'il existe des Comités de dames patronesses attitrés auprès des écoles ; signalons aussi de quel intérêt sont pour un tel objet les fonctions de délégué cantonal et engageons nos lectrices antialcooliques, en situation d'exercer ces fonctions, à postuler énergiquement pour les obtenir. En s'adressant à l'inspection académique du département, qui siège au chef lieu, on obtient les renseignements nécessaires sur tout ce qui peut rendre service à l'école.

⁂

Nous voudrions voir la même réforme s'établir dans les écoles libres. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons. Nous remettons au prochain numéro pour parler d'une intéressante initiative de *Pro Patria*, et reparler de la pétition de l'*Union des Françaises contre l'alcool*.

LES DISPARUS

MADAME MEYNADIER

Nous la plaçons ici au premier rang de ceux que la mort a pris au féminisme depuis trois mois et bien qu'elle fut la plus modeste d'entre eux. Mais nul ne s'est autant qu'elle entièrement, infatigablement donné à l'apostolat, nulle figure ne restera mieux que la sienne l'image de l'ardente et active bonté dévouée à un grand nombre d'œuvres dont les *Infirmières-visiteuses* entre autres. Elle a aimé notre *Française* et travaillé à la faire aimer. Depuis la guerre elle s'était consacrée comme infirmière à une ambulance et l'effort sans relâche qu'elle y a donné l'a brisée avant l'âge. Elle avait cinquante deux ans.

⁂

M. CHARLES BEAUQUIER

Nous n'avons rien à apprendre sur lui aux féministes. Nous le vénérions comme un des premiers députés qui osât se faire le champion de la cause. Il le demeura sans défaillance pendant 34 années de sa carrière parlementaire. De nombreuses propositions de lois d'intérêt féminin furent dues à son initiative. Il fit, en dernier lieu, en 1910, voter à la Chambre une loi qui entamait le principe de l'incapacité civile de la femme mariée et que le Sénat n'a point mis à son ordre du jour. Il avait été le fondateur et le président du Groupe féministe parlementaire, qui réunissait plus d'une centaine de députés de toute opinion, qui ne fut point très actif, mais dont la seule existence fut à son heure d'un important appui moral pour le mouvement. Il ne s'était pas représenté en 1914 aux suffrages des électeurs radicaux-socialistes de Besançon qui, de si longues années, lui avaient accordé leur confiance. Il n'avait cependant, en quittant la Chambre, point renoncé au journalisme qu'il pratiqua toujours activement et jusqu'à ses derniers jours. Il disparaît à quatre-vingt-trois ans. Nous adressons à sa famille notre sympathie affligée.

⁂

M. Daniel DE FOLLEVILLLE DE BIMOREL

Il n'est guère de proposition de loi féministe que M. de Folleville, député de la Seine-Inférieure, n'ait soutenue pendant sa carrière parlementaire, de 1896 à 1906, puis de 1906 jusqu'à sa mort récente.

Attaché à notre journal dès sa fondation, il le suivit avec un intérêt fidèle. Professeur de droit à la Faculté de Douai, il appartenait à cette élite de jurisconsultes qui a formé le premier et de plus solide camp masculin du féminisme en France et qui, depuis environ vingt-cinq ans, va toujours grossissant. Il faisait partie, à la Chambre, du groupe de la gauche démocratique. Il meurt à soixante-quatorze ans.

Il n'est pas tenu compte des demandes de changement d'adresse non accompagnées de 0.50 centimes.

Nos Nouvelles Alliées Les Roumaines

Pendant les vacances de notre journal, le grand événement tant souhaité et dont beaucoup désespéraient s'est produit. La Roumanie est entrée dans l'Entente.

C'est avec une joie profonde que LA FRANÇAISE salue ici les filles de notre nouvelle alliée, toutes les femmes roumaines, nos sœurs désormais en souffrance, et en espérance, force neuve jointe à la force féminine qui depuis deux ans appuie, en courage les combattants.

J'ai déjà dit ici l'admiration que j'avais pour quelques personnalités féminines de ce pays balkanique. J'ai parlé des poètes Carmen Sylva, Hélène Varacesco, Thomas Jonesco, de la Reine Marie, dont je savais le nom destiné à être un jour écrit en lettres d'or dans l'Histoire. On souriait alors de la confiance, de la foi que j'avais. On était las de ces tergiversations, de ces attentes vaines, de ces espoirs déçus. L'Heure n'était pas venue, voilà tout. Mais je savais qu'elle ne sonnerait pas au carillon des barbares.

Je le savais parce que j'avais foi en la Roumanie tout entière. J'avais mis toute ma confiance en ces hommes remarquables Chefs du mouvement Nationaliste, en ces femmes qui, à leur côté, travaillaient dans l'ombre, utilement et sans bruit, en cette Reine qui ne voyait que le bien de son peuple, qui voulait que s'accomplisse l'Idéal national, et qui n'est pas étrangère à la décision prise.

« Quelle horrible chose que la guerre », disait-elle avec son accent britannique si doux à entendre. Son cœur de femme, de mère, pense toujours ainsi, mais en tant que Reine, elle est fière certainement de voir son peuple — ses enfants — se battre pour la bonne cause.

Elle a déjà pris en main, et cela dès la première heure, tous les services hospitaliers. Elle a fait installer dans le Palais Royal même, un hôpital modèle où furent transportés les premiers blessés. Elle s'en occupe personnellement, secondée par des infirmières très capables. Ce sont toutes des femmes du monde.

Il faut dire à la louange des Roumaines que dès le début des hostilités, en 1914, presque toutes s'étaient mises au travail, avaient suivi des cours d'infirmières, s'étaient enrôlées pour être prêtes quand l'heure viendrait. Dans tous les hôpitaux, on ne voyait que coiffes et blouses blanches portées par des femmes et jeunes filles de la haute société. Elles ont eu, hélas, le temps de se perfectionner.

La Croix-Rouge roumaine est dirigée par la princesse Cantacuzène. Une de ses filles, « La Rampe Militaire » a, à sa tête, Madame Nicolas Filipesco et s'occupe du ravitaillement dans les gares. Depuis longtemps, tout était admirablement organisé. Chaque sociétaire avait sa place, son emploi fixé d'avance.

Aussi, quand le 27 août la guerre fut déclarée, chacune put aller à son poste, sans retard, tranquillement, prête à se dévouer, et à prouver que la Roumaine est la digne sœur de la Française.

Les communiqués nous ont déjà dit qu'en Transylvanie des femmes de nationalité roumaine avaient accompli des actes d'héroïsme. En matière de dévouement on peut tout attendre de la Femme, aussi bien au delà des Balkans que dans notre chère France.

Et là-bas comme ici, ce cataclysme déchaîné sur l'Europe a mis en valeur, aura fait connaître ce dont est capable le sexe qu'on n'ose plus appeler faible.

En Roumanie, le féminisme est à l'état embryonnaire. Beaucoup de femmes éminemment intelligentes avaient essayé de donner une certaine impulsion à un mouvement naissant. On se heurtait à de mauvaises volontés notoires. Les juges ne voulaient pas de femmes avocates, le Parlement était sourd aux revendications féminines, un reste d'esclavage oriental empêchait en ce pays pourtant civilisé, toute idée d'égalité entre les sexes..

Maintenant, les hommes sont partis se battre pour le Droit, pour la Justice, pour la Gloire ! Les femmes ont pris leur place vaillamment, et de ce geste naîtra, grandira, triomphera le féminisme.

La victoire prochaine, à laquelle auront participé hommes et femmes, établira l'égalité en Roumanie comme en France.

JANE NEMO.

Le Progrès Féminin

UNE THESE BELGE A PARIS

Mlle Marie Przegorzewska, une polonaise, élève de la Faculté internationale de Pédologie (science de l'Enfant) de Bruxelles, vient de passer brillamment sa thèse pour le doctorat en sciences pédologiques. En raison des événements, la soutenance de sa thèse a eu lieu à Paris, au laboratoire de psychologie physiologique de la Sorbonne, devant un jury composé des docteurs Philippe et Courtier et de la docteresse Ioteyko, directrice de la Faculté de Pédologie, actuellement chargée de cours au Collège de France.

Le travail de Mlle Przegorzewska, basé sur des expériences faites sur près de mille enfants, élèves des écoles de Bruxelles, a pour titre : *Essai sur le développement du sentiment esthétique*. Le jury a hautement apprécié les qualités scientifiques du travail, qui prendra rang dans l'esthétique expérimentale et servira de base à une éducation esthétique de la jeunesse; il a encouragé la candidate à persévérer dans la voie de ces recherches.

La thèse paraîtra *in extenso* dans le *Bulletin de l'Institut général psychologique* et sera suivie de plusieurs autres publications, l'ampleur du sujet ne se prêtant pas à le traiter en une seule fois.

Il est intéressant de remarquer que le présent travail sur l'esthétique expérimentale de l'enfant est le premier qui soit accompli dans les pays de langue française réputés pour leur bon goût et leur production artistique. Il vient de combler une grave lacune et trouvera, certes, un retentissement en pédagogie.

⁂

UNE DOCTEUR EN THEOLOGIE A COPENHAGUE

Notre fidèle amie danoise, Mme Louise Gylstorff, femme du brillant et actif secrétaire de l'Alliance française à Copenhague nous écrit :

« Une femme, Mlle Larsen, vient, pour la première fois chez nous d'être reçue docteur en théologie.

« Son but est de devenir pasteur; jusqu'à présent, les femmes ne sont pas admises à cette fonction, la seule qui leur soit refusée ici.

« L'examinateur de la thèse est M. Henrich Scharling, qui vient de donner sa démission après un professorat de quarante-neuf ans. Mlle Larsen a été le dernier étudiant qu'il ait examiné.

« Avec notre profonde sympathie pour votre pays, etc.

LOUISE GYLSTORFF

⁂

UNE CHINOISE A LA FACULTE DE DROIT

Une jeune Chinoise, Mlle Tcheng, originaire de Canton, où son père fut longtemps ministre, vient de passer avec succès ses épreuves de licenciée devant la faculté de droit, où elle a reçu les vives félicitations du jury. Républicaine convaincue, amie ardente de la France, cette jeune fille, qui a vingt-quatre ans, prit une part active à la révolution chinoise de 1911. Elle est la première Chinoise qui se soit présentée devant une faculté française.

⁂

UNE JEUNE FILLE CHEF DE CABINET

C'est en Angleterre que cette primeur nous est offerte. Pour la première fois, une femme vient d'être nommée chef de cabinet d'un ministre britannique. C'est Mlle F. L. Stevenson, que M. Lloyd George a choisie comme collaboratrice au département de la guerre.

RÉSUMÉ DE L'ACTION FÉMININE A L'ETRANGER (Juin-Septembre 1916)

LE TRAVAIL DES FEMMES

Dans tous les pays belligérants, le nombre des remplaçantes de mobilisés est allé augmentant, et dans presque tous, la question des salaires inférieurs se pose. En Italie où l'opinion publique est moins accoutumée que dans d'autres pays au travail féminin, l'utilisation des femmes se fait plus graduellement et plus lentement. Nos alliées féministes ont encore plus que nous à lutter contre les préjugés théoriques. C'est ainsi qu'à égalité de travail et de durée du travail, les ouvrières municipales sont payées deux lires au lieu de 3, sous prétexte qu'elles n'ont pas de charges de famille et que ce salaire ne leur sert qu'à se payer des colifichets de vanité ! Un grand quotidien d'Italie a publié plusieurs articles qui protestent contre cette manière de voir.

D'après tout ce que nous pouvons savoir, il semble que le remplacement de la main d'œuvre masculine par les femmes, n'est nulle part aussi développé qu'en Allemagne. Les Allemandes non seulement reçoivent le prix des places dans les tramways et ailleurs, contrôlent les billets, sont facteurs, employée de chemins de fer et occupent tous les emplois de bureaux, mais encore pavent les rues, réparent les voies et font d'autres ouvrages de force. Que devient dans tout cela l'idéal — si le mot n'est pas bien impropre — l'idéal des quatre K naguère imposé à la femme (Kirche-Küche-Kinder) ? Mais la nécessité, aussi bien de Bethmann-Hollweg, ne connaît pas de contradiction.

Sur ce sujet du travail féminin pendant la guerre, le Comité de l'Association Britannique a publié un rapport [illegible]

Universelle. Il constate le succès des femmes dans tous les travaux mécaniques qui n'exigent pas un long apprentissage. Les femmes apprennent vite et sont très patientes. Elles ont en général bien supporté le travail prolongé pendant de longues heures, et leur dextérité manuelle les rend capables d'obtenir d'excellents résultats. Naturellement, elles réussissent moins bien les travaux qui demandent une habileté technique spéciale mais elles ne peuvent être jugées sur.. ceux-ci puis qu'elles manquent de préparation.

La question de l'augmentation des salaires pour les ouvrières en munitions a été débattue par la Confédération ouvrière britannique. Plusieurs sociétés féministes ont adressé des pétitions au ministre des munitions en vue de cette augmentation, et pour demander qu'elle ne soit pas limitée aux seules femmes qui remplacent des hommes, mais étendue à toutes les ouvrières en munitions.

Un projet de loi proposé par le ministre de l'intérieur anglais égaliserait le salaire des femmes agents de police, avec celui de leurs collègues masculins.

Au Japon, des lois ont été édictées contre le travail de nuit des femmes et des enfants.

FEMINISME

Nos amies anglaises sont toujours très occupées dans leurs établissements sanitaires et hospitaliers de France, Russie, Serbie, Macédoine, etc. Nous aurons l'occasion de reparler du *Maternity Unit* et du *Millicent Fawcett Hospital* de Russie, fondés sous les auspices de l'Union Nationale des Sociétés de Suffrage féminin.

Quelques succès féministes à enregistrer dans les colonies anglaises. Au Transvaal ont eu lieu des élections municipales qui ont abouti au renouvellement du mandat de neuf conseillères. Au Cap, les femmes sont admises dans les conseils d'éducation industrielle pour les garçons qui ont passé l'âge scolaire; un projet de loi de M. Mac Intosli propose que les femmes puissent exercer la profession juridique.

Sous les auspices du Fonds National de cette même colonie, s'est organisée une exposition de jouets africains, dans le but de donner une occupation durable aux femmes blanches, hollandaises principalement et pauvres.

L'Association politique des femmes de Victoria (Australie) a voté des résolutions soumises à toute réglementation du vice par l'Etat.

Dans les pays neutres, les suffragistes ont déployé une grande activité. Ce fut d'abord en Hollande une manifestation à laquelle prirent part environ 16.000 personnes. Dans une procession symbolique, des jeunes femmes costumées représentaient les pays où les droits politiques sont égaux pour les deux sexes; la Hollande, amazone casquée vêtue de rouge, s'entourait de ses onze provinces, en vert espérance; enfin venaient les divers groupements féministes. Le défilé, qui dura près de trois heures, fut suivi d'une importante réunion, dans laquelle fut adopté à l'unanimité le projet d'une nouvelle constitution comprenant le suffrage plus qu'à demi-universel.

Presque en même temps, une victoire féministe était remportée aux Etats-Unis; les deux grands partis républicain et démocratique acceptaient d'introduire dans leur programme la « planche » du suffrage égal. Le grand parc de Chicago était consacré à recevoir l'armée des manifestantes, vêtues de blanc et tenant à la main ce qui aurait dû être des parasols jaunes, mais que le temps transforma en parapluies. Deux jeunes éléphants accompagnaient la procession, portant la « planche » symbolique. Une pluie diluvienne mit à l'épreuve l'endurance des suffragistes. « Une mer de parapluies, écrivait le lendemain un grand journal de Chicago, s'étendait sur une longueur de deux milles. Sous les pieds des manifestantes couraient des ruisseaux, le vent déchirait leurs vêtements et la pluie inondait leurs visages. Le sol était jonché de lambeaux de bannières, de parapluies cassés, de chapeaux errants. Les fanfares s'obstinaient à jouer des marches entraînantes, mais les musiciennes devaient souvent s'arrêter pour vider l'eau de leurs instruments ».

Ces circonstances pittoresques favorisèrent plutôt le succès de la manifestation en donnant la preuve flagrante d'une résolution indomptable. Le parti républicain adopta la « planche » du suffrage féminin par 35 voix contre 11. M. Hughes, candidat présidentiel du parti, s'est déclaré sans réserve partisan de l'amendement à la Constitution étendant le droit de vote aux femmes.

Le parti démocratique a également accepté ce principe quoiqu'avec plus de difficulté. La séance fut assez orageuse. Il y avait beaucoup de suffragistes dans la galerie supérieure et le soprano, constatait le New-York Times, dominait dans les applaudissements.

Cependant le Sénat, dans sa délibération du 15 juillet, a renoncé à examiner la question du suffrage féminin pendant la session actuelle.

ALICE BERTHET.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Stations thermales

Vichy, Aix-les-Bains, Evian-les-Bains, Vals-les-Bains, Allevard, Besançon, Thonon, Saint-Gervais-les-Bains, etc.

Billets d'aller et retour collectifs 2e et 3e classes.

Valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1er septembre au 15 octobre dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble.

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

⁂

Billets directs simples de Paris à Royat

La voie la plus courte et la plus rapide pour se rendre de Paris à Royat est la voie « Nevers-Clermont-Ferrand ».

Paris-Royat, 1re classe, 47 fr. 70; 2e cl., 33 fr. 20; 3e cl. 24 fr.

Rapides. — Relation de nuit : Paris départ, 21 h. 05; Clermont-Ferrand, arrivée 5 h. 46; Royat arrivée, 6 h. 17, Couchettes Paris-Clermont-Ferrand.

Express. — Relation de jour : départ, 7 h. 55; Clermont-Ferrand arrivée, 16 h. 35; Royat arrivée, 17 h. 40. Wagon-restaurant Paris-Nevers.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Haut enseignement commercial des jeunes filles.

Le 4 octobre a eu lieu sous la présidence de M. Edouard Herriot, sénateur, la réouverture des cours de haut enseignement commercial pour les jeunes filles, qui avaient débuté au printemps dernier.

Les inscriptions sont reçues tous les jours au Conservatoire des Arts et Métiers (292, rue Saint-Martin- de 10 heures à midi.

Les jeunes filles pourvues du baccalauréat, du brevet supérieur ou du diplôme de fin d'études secondaires sont admises à prendre leurs inscriptions sans passer d'examen d'entrée.

Rappelons que l'école a été fondée par des initiatives féminines privées avec l'aide du Ministre du Commerce sous le patronage de MM. Cruppi, Fontaine, Gabelle, Herriot, Lyon-Caen, Siegfried et Templier, et comprend des cours de législation commerciale, de comptabilité, d'arithmétique commerciale et financière, d'économie politique, de marchandises, de géographie, de droit

Ecole commerciale pour jeunes filles.

La Chambre de Commerce de Paris vient de créer une école commerciale pour jeunes filles. Les cours préparatoires de première année et de deuxième année ont commencé le 2 octobre avec un personnel spécialement apte à former des femmes employées pour le commerce, l'industrie, la banque et les grandes administrations.

L'école est située 38, rue de Naples (8e arrondissement), près du boulevard Malesherbes.

Les études comprennent trois années.

Les inscriptions sont reçues à l'école, tous les jours, de neuf heures à midi, et de deux heures à quatre heures, sauf le dimanche.

Cours secondaires d'Enseignement pratique

Le résultat d'expériences personnelles et l'orientation nouvelle des esprits créé par la guerre a déjà suggéré à plusieurs, l'idée qu'une réforme de l'enseignement féminin devait correspondre aux nouvelles nécessités de la vie. Un avenir nouveau s'ouvre en effet à beaucoup de femmes : soit que des changements de situation les mettent en face de réalités matérielles dont elles se tenaient généralement éloignées, soit qu'elles se trouvent dans la nécessité de choisir une profession. Dans tous les cas il semble nécessaire d'ajouter à la culture générale habituellement offerte aux jeunes filles une culture plus pratique.

C'est ce but que se propose l'Ecole La Bruyère, en ouvrant des « Cours secondaires d'enseignement pratique. »

Ces cours doivent s'adresser à toutes les jeunes filles : à celles qui ont le désir de se faire, dans le commerce ou dans l'industrie, une situation d'avenir notamment dans des services de secrétariat, de comptabilité, de publicité, etc., etc., à celles enfin, qui trouveront dans ces cours une préparation plus directe à la vie, les mettant à même ou de devenir de véritables chefs de famille ou de collaborer plus étroitement avec leur mari.

Toutes les matières enseignées, parmi lesquelles le droit, l'hygiène, l'étude des principaux services d'une affaire commerciale, les langues, la chimie industrielle, le dessin géométrique, figurent en première ligne, seront traitées d'une manière essentiellement pratique.

Les cours secondaires d'enseignement pratique préparent en outre l'examen d'entrée à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Ils s'ouvriront le 15 octobre prochain à l'Ecole La Bruyère, 3, rue Marcel-Renault, Paris (17e), où les inscriptions seront reçues à partir du 1er octobre les mardis et vendredis de 2 à 5 heures.

EMPLOIS FEMININS NOUVEAUX

Pour les dessinatrices

Une initiative intelligente a fait entrer des femmes au service de géographie du Ministère de la guerre (140, rue de Grenelle).

Avant la guerre une école de Topographie préparait les jeunes gens pendant deux ans à ce service. La mobilisation n'a laissé dans les ateliers que de vieux dessinateurs. C'est le général Bourgeois, croyons-nous, qui a eu l'idée d'appeler des femmes à ce travail de minutie, de patience, d'adresse.

Il y faut des connaissances en géométrie élémentaire, en dessin linéaire, l'habitude du tire-ligne et du dessin à la plume.

La première des dames engagées était auparavant enlumineuse dans une maison d'ouvrages religieux, une autre était dessinatrice industrielle et avait fait du dessin de mode; un troisième était professeur libre de dessin.

Un atelier spécial est attribué aux dessinatrices qui y font un apprentissage de trois mois sous la direction du commandant K..., parmi lesquelles seront prises les professeurs formant à leur tour d'autres élèves. Les appointements de 5 francs par jour pour la période d'apprentissage s'élèvent ensuite selon les capacités acquises. Heures de travail, de 8 heures 1/2 à midi et de 2 heures à 6 heures. Travail presque continuellement debout.

Ce service ayant de nombreuses succursales en province, ouvre un débouché précieux au travail féminin.

Le ministère ne s'engage par formellement à garder des femmes après la guerre. Mais tout laisse à supposer, nous dit-on, qu'il ne se débarassera pas de celles qu'il aura admises au moment où elles seront en état de rendre de réels services.

On serait, croyons-nous disposé à accepter d'autres « apprenties. »

Ajoutons que les nouvelles venues ont été accueillies avec la plus grande bienveillance.

Dans les usines de guerre.

Le sous-secrétaire d'Etat de l'Artillerie et des Munitions fait appel, pour assurer le développement nécessaire des fabrications, au concours de toutes les femmes qui pourraient accepter un emploi en province dans les établissements de l'Etat ou dans l'industrie privée. Les inscriptions sont reçues les lundi, mardi, mercredi, de neuf heures à onze heures, au sous-secrétariat d'Etat, avenue des Champs-Elysées, 74.

PROTECTION DES TRAVAILLEUSES

Diffusion des œuvres littéraires

Il vient de se fonder une *Association Corporative des Ecrivains Français*, dont le but, uniquement pratique, est la diffusion des œuvres littéraires d'écrivains nouveaux.

L'Association publiera des catalogues d'ouvrages recommandés : ces catalogues seront envoyés aux amateurs de livres connus des membres de la société.

Des bureaux littéraires indépendants assureront les rapports de l'Association avec les pays étrangers.

Les premiers membres de « l'Association Corporative des Ecrivains Français » sont : Mmes Aurel, Marguerite Burnat-Provins, MM. Guillaume Apollinaire, Barzun, André Billy, Canudo, Blaise Cendrars, Guy-Charles Cros, Fernand Divoire, Louis Mandin, Eugène Marsan, Alexandre Mercereau, O. W. Milosz, Francis de Miomandre, Eugène-Montfort, Edmond Pilon, Georges Polti, André Salmon, André Spire, Henri Strentz, Jérôme et Jean Tharaud, Charles Vildrac, Sébastien Voirol.

Nous dirons dans le prochain numéro à qui s'adresser pour les renseignements :

Dans les professions libérales.

Vient de se fonder la *Ligue des droits des femmes de professions libérales.*

Présidente d'honneur : Mme Paul Deschanel; vice présidente : Mme R. Achille Matza; secrétaire générale fondatrice : Mme Jeanne Landre; trésorière : Mme Henry-Kistemaeckers; déléguée : Mlle Judith Cladel.

Les autres membres du Comité sont : Mmes la duchesse d'Uzès douairière, Juliette Adam, A. Brisson, Sarah Bernhardt, Ernesta Stern, Henri Ménier, Pierre Mille (Yvonne Serruys), Philippe Berthelot, Camille Clermont, Marguerite Crissey, comtesse M. de Noailles, Lucie Delarue-Mardrus, Rachilde, Chaminade, Marguerite Deval, Sébastin-Charles Leconte, Jane Pierly, Maria Verone, Alice Pierre-Dauze, Mme le docteur Fabre, Mlle M. Dugard. Secrétaires adjointes : Mmes M. Jules Martin, Litz Besnard, Mlle Hergué.

L'œuvre secourt les femmes de professions libérales lorsqu'elles n'ont droit à aucune allocation ni aux secours de chômage. Les dons sont reçus avec gratitude par la trésorière, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris.

—Nous serons reconnaissantes à nos lecteurs et à nos lectrices des renseignements qu'ils voudront bien nous faire parvenir pour cette rubrique.

Programme de « La Française »

pour 1916-1917

Après l'habituelle suspension des vacances, *La Française* reprend aujourd'hui sa publication hebdomadaire.

Elle publiera le 22 octobre un numéro spécial de 4 pages contenant :

« Le programme National de l'Action des Françaises pour le relèvement de la Patrie », plus une liste d'œuvres déjà vouées à cette tâche.

Ce programme embrasse le rôle des femmes concernant :

L'Education (éducation physique, morale, sociale, intellectuelle, domestique et professionnelle).

L'Assistance publique et privée et la Prévoyance sociale (sous toutes leurs formes).

L'Hygiène sociale (lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose, le taudis, la mauvaise alimentation, etc.).

La Morale publique et privée (relèvement des mœurs, des spectacles, lutte contre la prostitution, relèvement de la natalité, etc.).

Le Travail des femmes (orientation professionnelle, nouveaux débouchés, relèvement des salaires, réformes et revendications professionnelles).

Les droits civils et politiques des femmes (dans leur rapport avec l'intérêt national).

La propagande française à l'Etranger (envoi d'imprimés, conférences, création d'institutions, etc.).

⁂

Chacune des parties de ce programme fera l'objet principal d'un des numéros suivants.

La Française publiera en outre régulièrement au cours de l'actualité : Des articles de combat et des informations sur tous les sujets d'intérêt féminin ;

Des renseignements sur tous les moyens offerts aux femmes pour gagner leur vie;

Des renseignements sur les œuvres sociales de propagande ou d'action pratique;

Des critiques de livres, etc.

La Française répond aux demandes de renseignements de ses abonnés, accompagnées d'un timbre.

Elle fait bon accueil à leurs communications sur toutes les parties de son programme.

⁂

Nous appelons l'attention des œuvres sur le programme ci-dessus, et particulièrement sur le numéro du 21 octobre.

Ce numéro, destiné à renseigner le public au début de la saison, sur l'effort féminin, sera tiré à un nombre important d'exemplaires.

Une place spéciale y sera réservée aux œuvres qui concourent à la même tâche.

Aux œuvres à qui cette propogande paraît intéressante, nous demandons de vouloir bien nous adresser une note brève et précise, contenant leur programme d'action — d'action immédiate surtout — et leurs conditions d'adhésions.

De plus, nous leur serions reconnaissants d'aider à cette publication, soit en souscrivant un certain nombre d'exemplaires et en se chargeant de les distribuer, soit en contribuant pour une part à leur gré, aux frais de l'impression.

Nous serions heureux de recevoir leur réponse avant le 10 octobre.

⁂

Nous nous proposons de consacrer ensuite une place plus développée à certaines œuvres, dans les numéros qui reprendront une à une les parties du programme féminin.

Des exemplaires de propagande seront mis, dans les mêmes conditions à la disposition des œuvres dont il aura été parlé dans chaque numéro.

Prix des Exemplaires de Propagande

Les exemplaires de propagande, pris par 100 exemplaires au moins, seront comptés à raison de 7 francs les 100 exemplaires.

Pour envoi à domicile, ajouter le montant du port. Cent exemplaires pèsent environ 3 kilogs. Pour les exemplaires sous bande il sera compté en plus, 0,50 par 100 exemplaires.

Bulletin des Sociétés Féministes

SOCIETE POUR L'AMELIORATION DU SORT DE LA FEMME ET LA REVENDICATION DE SES DROITS

Cette œuvre, la plus ancienne de toutes les sociétés féministes actuelles, fondée en 1869, par Maria Deraisme et Léon Richer, vient de prendre une initiative, à laquelle se sont ralliées les plus importantes institutions féministes et quelques autres œuvres. Elle adresse à la Chambre des Députés la pétition suivante :

POUR LEURS MERES !

Pétition ayant pour objet l'attribution par la loi, aux veuves ou femmes seules, mères de militaires morts pour la Patrie et ne laissant ni femme ni enfant, d'une pension viagère égale à la pension attribuée aux veuves des militaires morts pour la Patrie.

A Monsieur le Président de la Chambre des Députés,

A Messieurs les députés,

Sur l'initiative de la « *Société pour l'Amélioration du sort de la femme et la revendication de ses droits* » les personnalités et les sociétés féministes soussignées ont l'honneur de vous soumettre le vœu ci-après, et vous prient de faire droit, d'urgence, aux revendications légitimes dont il est l'expression.

Ce vœu se justifie de lui-même :

La loi reconnaît que l'Etat a des devoirs moraux — qui doivent se traduire par des obligations matérielles — envers la famille des soldats morts pour la patrie.

La loi attribue une pension à leurs veuves, quelle que soit leur situation de fortune. Elle a décidé que les orphelins seront « les pupilles de la nation ».

La loi ne fait rien encore pour leurs mères.

Les mères des soldats morts pour la patrie — fussent-elles veuves ou seules, sans soutien, sans ressources — n'ont droit, aujourd'hui, qu'à l'assistance aux vieillards si elles sont âgées de 65 ans, ou au bénéfice de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes si elles se trouvent dans les conditions requises. Le sacrifice immense, la perte irréparable que leur impose la mort d'un enfant sur les champs de bataille ne constitue en leur faveur aucun droit spécial. Le droit des veuves est reconnu; le **droit des mères est méconnu.**

Cette anomalie, cette injustice sont déplorables.

En fait, nous pourrions citer de nombreux cas où la perte d'un fils sur le champ de bataille a entraîné la mort misérable et prématurée de la mère, frappée dans ses plus chères affections, privée de son soutien, laissée, par l'imprévoyance des lois dans la détresse matérielle et morale. Une législation plus favorable et plus juste eut rendu à la malheureuse mère le courage de travailler et de vivre.

En droit, des titres qui légitiment l'attribution d'une pension à la veuve d'un soldat justifient mieux encore l'attribution d'une pension pareille à la Mère d'un soldat, restée seule. Celle-là est plus jeune et peut se remarier. Celle-ci est plus âgée et l'avenir n'a plus rien pour elle. Son cœur est plus profondément brisé; nul amour n'égale l'amour de la mère.

A vrai dire, les jeunes soldats qui sont partis, si nombreux, offrant le sacrifice de leur jeunesse, sont placés, à l'égard de leurs aînés, dans une situation qui choque l'équité. Ceux qui ont eu le temps de fonder un foyer savent du moins que ce foyer qu'ils laissent sera, s'ils meurent, à l'abri du dénuement. Ceux que leur jeune âge a trouvés encore dans la maison maternelle n'ont pas, en partant, la consolation de se dire que leur mort écartera la misère de cette maison, trop tôt quittée.

L'Etat n'a pas à réaliser des bénéfices parce que les jeunes gens qui meurent devant l'ennemi n'ont pas eu le temps de constituer une nouvelle famille.

La loi, d'ailleurs, pose en principe que les enfants doivent fournir à leurs parents lorsque ceux-ci ne peuvent subvenir à leurs propres besoins, les moyens de subsister, comme une compensation aux soins prodigués jadis. La loi institue, à la charge des enfants et au bénéfice des parents, l'obligation des « aliments ». L'Etat responsable des pertes causées par la guerre, doit, à la place de l'enfant disparu, exécuter l'obligation inscrite dans la loi.

Faut-il enfin faire observer que la requête formée s'enferme dans des limites très modestes puisqu'elle ne concerne que la mère seulement dans le cas où elle est veuve et seule, et dans l'hypothèse où le soldat mort n'a ni femme ni enfant, c'est-à-dire ne laisse aucune famille qui puisse aider la mère.

Et doit-on signaler aussi que cette mesure réparatrice en faveur des mères comportera des charges moins lourdes et surtout moins durables que la législation similaire qui existe en faveur des veuves, l'âge rendant les nouvelles bénéficiaires moins nombreuses et moins nombreuses aussi les années où elles auront à réclamer l'appui mérité de l'Etat ?

La République reconnaît, adopte et va élever, au moyen d'institutions nouvelles « les **Pupilles de la Nation** ». Elle doit reconnaître (sans qu'il soit besoin de fonder aucune institution nouvelle) celles qu'on pourrait appeler « **les Mères de la Nation** ».

Pour ces motifs, — qu'il serait aisé de développer — les soussignés, confiants dans votre esprit de solidarité et de justice, vous demandent instamment de faire aboutir ce vœu :

Qu'il soit attribué, par la loi, aux veuves ou femmes seules, mères de militaires morts pour la patrie et ne laissant ni femme ni enfant, une pension viagère égale à la pension attribuée aux veuves des militaires morts pour la patrie.

La présidente, Lydie MARTIAL; le vice-président, Lucien LE FOYER; la vice-présidente, LAFFITTE-BOUDEVELLE; la secrétaire, S. BARRELET-BERNIER; la trésorière, Elisabeth FONSÈQUE.

Signé par le Conseil National des Femmes Françaises; l'Union française pour le Suffrage des Femmes; L'Union fraternelle des femmes; Ligue du Droit des femmes, Le Suffrage des Femmes; le Syndicat des Femmes-Comptables employées aux écritures et employées de commerce; L'Action des Femmes; Ligue française des Mères de famille; L'Ecole des Mères; L'Œuvre de la Croix-Violette; Valentine Thomson, directrice de la *Vie Féminine*; Doctoresse Gaboriau; Jean Bernard, directeur de la *Presse Associée*.

⁂

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

L'U. F. S. F. vient de publier une « *Lettre ouverte aux Paysannes de France*, signée de Mme Louise Compain, membre du Comité. Voici le texte de cette lettre :

Amies,

Je viens de vivre quelque temps près de vous, au milieu de cette terre, dont vos mains vaillantes ont ouvert le sol (celles des hommes étant occupées plus loin à le défendre), où vous avez jeté le grain fécond, levé en blonds épis déjà moissonnés. Je vous ai vues sous le soleil de juin et de juillet retourner le foin coupé dans la prairie et le charger en lourdes bottes, sur la charrette que traînent les bœufs dociles. Vous avez fait tout cela avec le courage de votre race tenace; et, de ce rude travail, tous nous vous devons un grand merci, nous qui vivrons du pain français parce que vous aurez peiné sur le sol de France. Grâce à vous, la France pourra, en diminuant ses achats à l'étranger, économiser son or, le garder pour les indispensables dépenses de la défense du Pays.

Voici la deuxième année que vous œuvrez ainsi sans relâche. Encore une fois merci de la part de tous.

Cependant, si je vous ai vues au travail, je vous ai vues aussi dans vos demeures, et là, j'ai entendu le gémissement de vos cœurs angoissés. Vous pleurez, comme tant d'autres Françaises, hélas! vos fils, vos maris, vos pères, tombés là-bas à l'autre Champ d'Honneur, celui que laboure la mitraille et qu'ensemence le sang des hommes généreux. Vous souffrez cruellement de l'absence et des deuils, mais vous savez bien que, malgré tout, vous ne devez pas vous laisser aller à penser: « On me l'a pris pour aller de faire tuer... Je ne travaillerai plus; je laisserai la terre inculte; je mangerai mon pain avec mes petits; qu'importe comment finira la guerre, pourvu qu'elle finisse! »

Vous savez que ce langage ne serait pas digne de femmes courageuses, et qu'il serait injuste, car on n'a pas pris vos hommes *pour* les faire tuer. Les mères allemandes peuvent jeter ce reproche suprême à la face de leur Kaiser et de leur Kronprinz, qui, eux, ont fait cette guerre effroyable, qui l'ont voulue, préparée durant plus de quarante années. Notre Pays, notre Gouvernement, ne l'ont pas voulue. Ils l'ont subie. La France a demandé à ses enfants de la défendre, *malgré* qu'ils pussent être appelés à laisser leur vie ou leurs membres sur le champ de bataille. La France avait horreur de la guerre; une horreur si grande, qu'elle renonçait à faire rentrer dans son sein une des plus belles et plus nobles provinces: l'Alsace, qui languit loin d'elle, plutôt que de verser le sang pour la reprendre. Mais la France a été attaquée.

Si un voleur venait à s'emparer de votre terre, ne vous lèveriez-vous pas pour la défendre? Ainsi ont fait tous les français pour le sol de la Patrie; ainsi ont fait vos maris et vos fils pour repousser l'envahisseur. Et, sur ce sol, avait fleuri la plus belle fleur de la civilisation : *la Liberté*.

Vous savez bien que vous êtes libres sur le lopin de terre que vous possédez, que nul ne vous y parle en maître. Vos enfants portent dans leur sang le plus noble héritage, celui de l'indépendance et de la fierté. C'est donc pour défendre aussi cet héritage spirituel, indissolublement uni à l'autre, que vos maris et vos fils sont partis. Et ils sont partis, non seulement parce qu'ils y étaient contraints, mais de leur plein consentement, ayant compris qu'aucune génération n'aurait aussi bien qu'eux mérité de la Patrie.

Point de reproche, donc, au fond de votre cœur. Pleurez, parce qu'il est humain de pleurer ceux que l'on aimait plus que sa propre vie, mais acceptez pleinement votre part de sacrifice. Que dis-je, soyez, si vous le pouvez, heureuses de sentir que la chair de votre chair lutte là-bas pour la plus sainte cause !

Ne savez-vous pas que nos ennemis, renouvelant des crimes inconnus depuis des siècles, ont emmené les fils et les filles des femmes de nos régions envahies, on ne sait où, ni pour quelles besognes, comme un troupeau d'esclaves? Pourriez-vous souffrir qu'un semblable forfait reste impuni? Ceux des nôtres qui combattent sauvent ce que notre pauvre humanité avait conquis de justice et de bonté. Jamais assez nous ne les soutiendrons.

D'ailleurs, le salaire de tant de souffrances est proche. L'aube de la victoire a lui sur la Somme. Hâtez-la? Oui, hâtez-la, en retournant vaillamment aux travaux que l'automne apportera demain, et qui assureront la vie de ceux qui sont partis et de ceux qui demeurent.. Prêtez à l'Etat l'or qui l'empêchera de s'appauvrir. Envoyez à vos soldats les paroles tendres et courageuses qui raniment leur ardeur. Les Alliés, aujourd'hui, sont les plus forts: Français, Russes, Anglais, Italiens' Belges, Serbes, Roumains, unis dans un immense effort, vont châtier ceux qui déchaînèrent sur le monde ce malheur sans précédent. Et sur la défaite de l'adversaire, ils fonderont la paix des Etats-Unis d'Europe.

Courage donc, jusqu'au bout! Et, plus tard, lorsque vous raconterez à vos jeunes enfants ou à vos petits-enfants les années terribles de la grande guerre libératrice, vous pourrez dire: « Nous avons beaucoup souffert, beaucoup travaillé, mais nous avons été les fermes piliers de la victoire. Nous aussi, nous avons bien mérité de la Patrie. »

Louise Compain
Membre du Comité Central de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes.

P. S.— Les personnes qui désireraient distribuer des exemplaires de cette lettre sont priées d'en faire la demande à la Secrétaire-Générale-Adjointe de l'Union : *Mme Pauline Rebour, 55, rue de Strasbourg, à Courbevoie (Seine).*

Chronique des Œuvres & Institutions

ECOLE DES MERES

L'école d'éducation ménagère, familiale et sociale, fondée sous ce titre, par Mme Moll-Weiss, dont on connaît la haute compétence fera sa réouverture, le 3 novembre prochain. Elle était restée fermée depuis le début de la guerre.

Pour les inscriptions ou les renseignements, écrire à Mme Moll-Weiss, 19, quai Malaquais, qui reçoit les mardi et jeudi, de 10 heures à midi.

⁂

MAISON DES ETUDIANTES

Changement d'adresse : A partir du 1er octobre 1916, 76, rue d'Assas.

La Maison des Etudiantes, a pour objet de recevoir les jeunes filles poursuivant leurs études et de leur procurer un foyer familial où elles soient à la fois protégées et libres ; un milieu favorable à leur culture intellectuelle. La guerre a interrompu la construction de l'immeuble que le développement de cette institution nécessitait, et qui sera repris après la guerre, 214, boulevard Raspail.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction. Mlle Bonnet, 76, rue d'Assas.

LIVRES NOUVEAUX

La Flandre rouge poèmes, préface d'Emile Verhaeren, Perrin, 3 fr. 50.

La donna italiana, nella leggenda, nella storia e nella poesia, par Linda Ferri, Società editrice Dante Alighieri, Milano, Roma, Napoli. Lire 4.

Parmi les blessés allemands, par J. Boubée, Plon, 3 fr. 50.

Pour le Renouveau, par le comte de Chabrol- Perrin, 3,50.

Journal d'une Parisienne pendant la guerre, par la baronne Michau, Perrin, 3,50.

L'héroïque sacrifiée, roman d'une poitrinaire, pendant la guerre, par Louis Arrac (Plon-Nourrit), 3,50.

L'Oiseau vainqueur, par Paul Acker (Flammarion), 3,50.

ECHOS

Deux prix de l'Académie des sciences morales et politiques à ses héroïnes

Sur le rapport de M. Félix Roequain, le prix F.-J. Audiffred (actes de dévouement — valeur 15.000 francs) est décerné collectivement à Mme Macherez et à Mlle Germaine Sellier « pour le dévouement dont elles ont fait preuve à Soissons pendant l'occupation allemande et qui souvent a touché à l'héroïsme ».

LES FEMMES A LA CASERNE

Le remplacement des auxiliaires par des femmes, tel qu'il était déjà mis en pratique à Caen, vient d'être tenté au dépôt du 7e bataillon. Il s'y trouve actuellement 36 employées, 12 secrétaires, 3 manutentionnaires, 2 couturières, 9 cuisinières. Ces dernières surtout sont très appréciées par les hommes.

HOMMAGE FRANÇAIS AUX ANGLAISES

Les délégués parlementaires français ont rapporté de leur voyage en Angleterre une impression enthousiaste de l'attitude des femmes. Ce sont elles, croient-ils, qui seront les véritables triomphatrices dans cette guerre. Ils ont visité les usines de Sheffield et se sont émerveillés de voir des femmes qui, avant la guerre, ne connaissaient presque rien des travaux métallurgiques et qui aujourd'hui manient avec adresse des obus de 125. Aussi au banquet final, M. Franklin-Boullion a porté un toast fervent aux femmes d'Angleterre.

Souscription au Deuxième Emprunt de la Défense Nationale

C'est jeudi dernier 5 octobre, que s'est ouverte dans les conditions qu'indiquent clairement les affiches apposées sur les murs de Paris et de toutes les communes de France — la souscription au deuxième emprunt de la Défense nationale.

Chacun doit à son pays d'y participer dans toute la mesure de ses forces.

Le civisme de l'armée de l'épargne, doit être à la hauteur de l'héroïsme des troupes qui versent leur sang pour le pays.

Le but n'est-il pas le même ? L'argent, « le nerf de la guerre », ne combat-il pas pour la Victoire

Dès aujourd'hui, toutes les disponibilités doivent être prêtes pour être utilisées demain. Le numéraire, or et argent, les billets de banque, les Bons et Obligations de la Défense nationale seront acceptés indifféremment en paiement des titres de rente. Ils doivent affluer.

N'hésitons pas!

L'unité d'action sur un front unique est aujourd'hui réalisée par les nations coalisées contre les Empires centraux. Cette fusion des forces, l'identité des plans stratégiques donnent la certitude de la Victoire.

Les effectifs en présence, grâce aux réserves puissantes en hommes de nos alliés, assurent à l'Entente une supériorité numérique à laquelle correspond maintenant, suivant le témoignage même de nos ennemis, une grande supériorité en matériel.

Depuis le début des hostilités, de grandes nations sont venues à la cause de l'Entente et ont rallié ses étendards. Chez les neutres se manifeste constamment un courant de sympathies ardentes que créent les causes justes et désintéressées.

L'heure décisive approche, agissons pour les combattants ! *Il n'y a pas*, n'hésitons pas!

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Parisot. — Fondée en 18..
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bières Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-..

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1870), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet).
Téléph. : Central 47-68.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Mollien.

DIXIEME ANNÉE.

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an.
ETRANGER . . . -

LE NUMÉRO :

FRANCE. . . . . 10 cen
ETRANGER 15

Aux Bureaux du Journal et par la

TÉLÉPHONE : PASSY 4..

ANNONCES

aux Bureaux du Journ..

Le

Le secrétariat n'est ouvert ... mercredi, vendredi, de 3 à 5
Le directrice reçoit le ma... midi de 3 à 6 heures.

La Guerre et les

La presse s'accorde à cél... ment les vertu des femmes ... cessités de la guerre ont co... travail d'usine; mais nous ... profaner en rien le culte ... voue en toute justice, si ... geons un côté beaucoup m... ble, qui souvent passe inap... prodigalité des éloges.

Peut-être manifestera-t-on ... que la révélation des faibl... taines femmes peut atteind... vendications; cependant é... d'une doctrine ne consiste ... inconsidérément que tout ... mieux et que l'applicati... donne immédiatement les ... sultats. C'est en s'endorm... trompeuse sécurité qu'on ... promettre le succès de la ... qu'on perd l'énergie néc... combattre ses mauvaises ... tions.

Or, un si grand nombre ... ses, en acquérant la dignité ... trices, ont su sauvegarder l... leurs mœurs, on nous sig... ment de misérables défaill... citerons la plus caractéris...

Dans une des principales ... emploient des femmes, une ... blique de Platon, moins l'idé... tituée. Seulement, beaucoup ... vriers qui, dans la vie ci... avocats, notaires ou rentiers ... naissent plus dans la rue t... ses de l'atelier, de sorte que ... dernières qui sont tenues ... mœurs spéciales à payer les ... camaraderie.

D'une manière générale, ... craindre que le relâchement ... ne se soit accentué un peu ... « Des femmes qui paraissa... bles avant la guerre, nous ... qui menaient une bonne pet... térieur, se sont trouvées d... par leur nouvelle existence ... le goût de la prostitution, ... gnant largement pour leur ...

Ce phénomène qui porter... douter de la valeur du fémi... ses applications à la réalité ... mettra peut-être à ses adver... tonner leur couplet milléna... place de la femme au foyer ... au contraire, quelque parad... le considère au premier ab... l'avantage de notre doctrine ... analysera d'un peu près les ... de la moralité.

Nous ne sommes plus au ... l'on croyait que, pour acquéri... tu, l'homme n'a qu'à écoute... intérieure, ni qu'il peut trav... ment à sa perfection. C'est ... que lui vient en premier lie... ment d'obligation ; c'est le ... auquel il appartient qui, en ... pas à pas dans sa conduite ... lui dicte des règles d'action. ... çoit-on que, pour remplir c... groupements, quels qu'ils soi... le, classe, religion, professio... être fortement organisés ; ... commencent à entrer en diss... perdent la puissance nécess... gouverner l'individu. Voilà po... périodes de grandes révolutio... lorsque c'est l'aspiration à u... qui les ont occasionnées, sont... la licence des mœurs est la ... née. L'établissement de la Ré... exemple, qu'une réaction co... scandales avait pourtant suscit... né lieu en Allemagne, princ... dans la classe des Chevalie... scandales avait pourtant suscit... dire surtout de l'époque du ... que les contemporains s'acc... qualifier de « pourriture des ... res ». C'est qu